



ACADÉMIE DE NANCY-METZ

Collège Jules Verne

92, Rue du Lieutenant Gauffre

B.P.50095

88800 – VITTEL

Tél : 03.29.08.19.40. – Fax : 03.29.08.30.19.

SECTION SPORTIVE SCOLAIRE **GYMNASTIQUE**

Préambule

La ville de VITTEL développe depuis plusieurs décennies une politique sportive forte, permettant notamment à de nombreuses associations de se développer et de bénéficier d'infrastructures de qualité. Depuis 2006, et la création du gymnase Emilie LE PENNEC, les adhérents du club de gymnastique local, et les collégiens peuvent pratiquer la gymnastique dans d'excellentes conditions. Depuis quelques années, l'Association Saint Rémy gymnastique compte environ 350 licenciés, et prend progressivement sa place dans le rang des meilleurs clubs vosgiens et lorrains. L'activité gymnastique est également depuis 15 ans une activité très présente au collège Jules Verne (en termes de nombre de licenciés et de représentativité en compétitions).

Offrir la possibilité aux collégiens d'intégrer cette section, c'est leur permettre de poursuivre leur activité dans des conditions optimales, mais aussi d'augmenter leurs ambitions en les amenant à développer des compétences multiples, à la fois scolaires et sportives.

Enfin, le suivi des élèves participants à cette section pourra se faire en continuité au sein du lycée Claude Gelée à EPINAL, qui offre depuis 2012 une section sportive scolaire gymnastique.

1. Les objectifs de la section

- ▶ Permettre à des élèves motivés par la gymnastique d'augmenter leur niveau de pratique, dans le cadre d'un objectif raisonné, construit en collaboration avec l'entraîneur référent et le coordonnateur de la section.
- ▶ Favoriser l'équilibre du collégien en permettant l'aménagement de temps d'entraînement et de temps de travail scolaire.
- ▶ Développer l'autonomie et l'esprit d'initiative des élèves : dans l'organisation du travail scolaire et dans la mise en place de compétences liées à l'entraînement sportif ou aux rôles de jeune officiel, animateur.
- ▶ Permettre aux élèves de s'impliquer dans un projet individuel et collectif.
- ▶ Maintenir un partenariat étroit avec l'association sportive.

2. Fonctionnement de la section

- ▶ **Effectif** : environ 15 à 20 gymnastes, possibilité d'accueillir jusqu'à 25 gymnastes selon les années.

- ▶ **Horaires et lieux d'entraînement** :

- Les lundis et jeudis de 15h05 à 17h30 au gymnase Emilie Le Pennec à VITTEL
- Le volume horaire sera de 4h30 effectifs par semaine auquel il convient d'ajouter les entraînements en club et éventuellement ceux de l'UNSS.

- ▶ **L'encadrement** :

- Sous l'autorité du chef d'établissement, la responsabilité de la section sportive scolaire est confiée à un enseignant référent, Mme LYAUTEY Laetitia.
- Les entraînements seront assurés par M. Jean-Michel GRAFF, titulaire du brevet d'Etat GAM 1^{er} degré, et Mmes Ophélie LAMBLIN et Gaëlle AMADOR, BPJEPS activités gymniques mention GAF.

► **Transport et prise en charge :**

- A la sonnerie de 15h05, les élèves seront attendus au portail en direction du gymnase par l'encadrant. Le trajet de 2 minutes à pied jusqu'au gymnase se fera sous sa responsabilité.
- A la fin de l'entraînement (17h30), l'élève quittera le gymnase par ses propres moyens, sous la responsabilité de la famille.
- En cas d'absence d'encadrant (ou d'indisponibilité ponctuelle du gymnase), et si une solution de remplacement entre les encadrants n'est pas trouvée, l'entraînement sera annulé. Selon son régime, l'élève pourra quitter à 15h05 ou 16h.

► **L'association sportive :**

- Les élèves de la section sportive seront invités à être membres de l'AS du collège et à participer aux compétitions UNSS gymnastique mais aussi à d'autres activités s'ils le souhaitent (CROSS notamment).
- Ils pourront suivre la formation de jeune officiel en gymnastique et participer à l'organisation de la compétition départementale équipe d'établissement organisée par leur collège.

Ils seront également invités à passer leur diplôme de juge FFG niveau 1.

3. Admission à la section

► **Conditions d'admission :**

==>Etre inscrit en 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} ou 3^{ème} au Collège Jules Verne de Vittel.

==>Etre apte médicalement (cf conditions médicales dans « suivi médical »)

==>Présenter une fiche de candidature complétée et se présenter aux tests sportifs.

==>Présenter un « potentiel » sportif et être prêt à entrer dans le processus de formation proposé par l'encadrement de la section et du collège.

Un test sportif sera proposé au gymnase E. LE PENNEC, avenue du Haut du Fol, 88800 VITTEL, le mercredi 1^{er} avril à 16h00.

Date limite de dépôt des fiches de candidatures : 30 mars 2026.

(si hors délai, ou en cas de difficulté, contactez le club support Saint Rémy Vittel Gym).

► **Décision d'admission :**

Suite au dépôt de votre candidature, et à votre participation aux tests de sélection, une **commission réunissant le Principal du collège, le professeur coordonnateur de la section, les entraîneurs, le Président du Club support** statue sur votre demande. Vous recevrez la réponse de l'établissement par courrier (pour les élèves hors secteur du collège ou hors club support) ou par les intervenants du club support.

Sont pris en compte dans la décision, et pour chaque candidat :

- Son niveau scolaire (résultats, appréciations, attitude)
- Son niveau sportif et ses perspectives d'évolution (test de recrutement)
- Son aptitude physique (s'il y a contre-indication du médecin traitant)
- Sa motivation (à travers la fiche de candidature)

Lorsqu'un élève est admis en section sportive, cette décision est valable pour l'année scolaire à suivre.

Chaque année, la demande d'inscription devra être renouvelée, et l'admission ou non sera à nouveau étudiée selon les critères définis.

4. Règles et exigences de la section

Chaque élève signe en début d'année la charte de la section sportive qui l'engage à :

- Prendre une licence auprès d'une fédération de Gymnastique.
- Participer à tous les entraînements. En cas de blessure ou maladie ponctuelle (pour un entraînement), un mot des parents devra être fourni. Pour un problème persistant, un certificat médical sera nécessaire. Dans tous les cas, si son état de santé le permet, l'élève devra être présent à l'entraînement de section et pourra participer à des tâches adaptées.
- **Participer aux compétitions fédérales** selon le niveau.
- Avoir sa tenue d'entraînement et son matériel (bouteille d'eau, maniques, poignets, coiffure...)
- Respecter les valeurs sportives et citoyennes qu'inculquent les intervenants.
- Avoir une conduite exemplaire tant au collège qu'au club.
- Organiser son travail personnel dans la semaine.
- S'investir dans le projet individuel et collectif établi en début d'année.
- Signaler toute difficulté persistante au professeur référent de la section pour un ajustement éventuel tant sportif que scolaire.

5. Suivi et évaluation

► **Suivi sportif :**

- Le programme d'entraînement individuel sera défini par le coordonnateur de la section en partenariat avec l'élève et tous les encadrants sportifs en début d'année, et ajusté régulièrement en cours d'année.
- Un bilan individuel sportif sera réalisé une fois par trimestre et résumé dans le bulletin trimestriel.

► **Suivi scolaire :**

- Le coordonnateur de section sera en lien régulier avec le professeur principal de chaque élève pour prévenir notamment toute difficulté importante.

► **Suivi médical :**

La circulaire du 20/04/2020 précise désormais que chaque élève est « apte à priori » à entrer en section sportive scolaire (sauf activités particulières dont ne fait pas partie la gymnastique).

Néanmoins, nous vous conseillons d'en informer le médecin traitant de votre enfant.

Enfin, il est fortement recommandé aux gymnastes de passer, avec l'accord de leur médecin, au moins une radio du dos au cours de leur cursus en section sportive.

Conformément à la circulaire de 2003 sur les sections sportives scolaires, une sensibilisation sur les conduites à risque, sur les dangers du dopage, et l'hygiène de vie en général sera mis en place en relation avec l'infirmière scolaire.

► **Bilan de la section :**

Un bilan annuel de la section sportive sera réalisé en lien avec l'équipe éducative et proposé au conseil d'administration de l'établissement, aux dirigeants du club saint Rémy VITTEL gymnastique, et retourné au rectorat de l'académie Nancy-Metz pour avis.



ACADÉMIE DE NANCY-METZ

Collège Jules Verne

92, Rue du Lieutenant Gauffre

B.P.50095

88800 – VITTEL

Tél : 03.29.08.19.40. – Fax : 03.29.08.30.19.

ANNEXE 1 : FICHE TESTS SPORTIFS

NOM :

Prénom :

Année de naissance :

TESTS SECTION SPORTIVE

TEST PHYSIQUE

ECART DROIT	ECART GAUCHE	ECART FACIAL	PONT	ECRASEMENT	FERMETURE
/1	/1	/1	/1	/1	/1
CORDE	FERMETURES	TRACTION RENVERS	EQUERRE SERREE	EQUERRE ECARTEE	ATR
/2	/2	/2	/2	/2	/2
TOTAL					/18

TEST TECHNIQUE

BARRES	Entrée /2	Tour proche /2	Grand tour /2	Sortie /2	TOTAL /8
POUTRE	Acro AV /2	Acro AR /2	Gymnique /2		TOTAL /6
SOL	Acro AV /2	Acro AR /2	Gymnique /2		TOTAL /6
				TOTAL	/20

TOTAL : /38

REMARQUES :

ACADÉMIE DE NANCY-METZ



Collège Jules Verne

92, Rue du Lieutenant Gauffre

B.P.50095

88800 – VITTEL

Tél : 03.29.08.19.40. – Fax : 03.29.08.30.19.

ANNEXE 3 : FICHE DE CANDIDATURE - SECTION SPORTIVE GYMNASTIQUE

(à transmettre au club SRV GYM ou au secrétariat du collège Jules Verne, au plus tard le 30/03/2026)

Je soussigné, Nom..... Prénom

Adresse complète.....

Téléphone/..... Mail :

Responsable légal de :

Nom Prénom

Date de naissance Nationalité

Etablissement scolaire en 2025-2026Classe

Pratique de la gymnastique depuis :Club de

Souhaite que mon enfant participe aux tests de recrutement de la Section Sportive GYMNASTIQUE du collège J.VERNE au gymnase Le Pennec et puisse intégrer cette structure à la rentrée scolaire 2026 si sa candidature est retenue.

Je déclare que mon enfant est couvert par une police d'assurance contre les accidents et dégage par la présente les responsables des tests de recrutement et le Collège Jules Verne de toute responsabilité en ce qui concerne mon enfant, tant pour les accidents qui pourraient lui être imputables, que pour ceux qu'il pourrait subir pendant ces tests de recrutement. En outre j'autorise le responsable à prendre toute mesure d'urgence, en cas d'accident, à faire transporter mon fils dans un établissement hospitalier le plus proche pour y recevoir des soins ou subir toute intervention chirurgicale jugée nécessaire par le médecin.

Fait à, le

Signature des parents (précédée de la mention "lu et approuvé") :

Partie à faire remplir par les personnes concernées :

Avis du professeur principal / professeur des écoles année scolaire 2025-2026 (si hors collège J.Verne):

.....
.....
.....

Avis de l'entraîneur pour la saison 2025-2026 (si hors SRV GYM) :

.....
.....
.....

Partie à remplir par l'élève candidat :

Indiquer pourquoi tu souhaites intégrer la section sportive en 2026-2027 :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....



Collège Jules Verne

92, Rue du Lieutenant Gauffre

B.P.50095

88800 – VITTEL

Tél : 03.29.08.19.40. – Fax : 03.29.08.30.19.

ANNEXE 4 : FICHE PRESENTATION DE LA SECTION SPORTIVE

LA SECTION SPORTIVE EST UN DISPOSITIF PARTICULIER, PROPOSE PAR L'EDUCATION NATIONALE, QUI PERMET À CHAQUE ELEVE VOLONTAIRE DE CONCILIER PARCOURS SCOLAIRE ET PROJET SPORTIF.
LES ÉLÈVES RECRUTÉS SUR DES CRITERES SPORTIFS MAIS AUSSI DE MOTIVATION, BENEFICIERONT DE DEUX PLAGES HORAIRES LEUR PERMETTANT DE S'ENTRAINER DANS DES CONDITIONS FAVORABLES.

A qui s'adresse la section sportive gymnastique ?

A tous les gymnastes qui présentent une motivation et un potentiel de progression en gymnastique leur permettant d'envisager un parcours sportif et compétitif de qualité.

Pourquoi intégrer la section sportive ?

Pour se perfectionner dans une activité sportive qui nous plaît et développer au travers de celle-ci des habitudes de travail telles que la rigueur, l'autonomie, le goût de l'effort, le tout dans des conditions d'entraînement adaptées.

Comment intégrer la section sportive ?

En remplissant la fiche de candidature (disponible sur le site du club support Saint Rémy Vittel Gym : saintremygym.sportsregions.fr), et en le donnant avant le :

30 mars 2026

(au club support SRV GYM ou au secrétariat du collège).

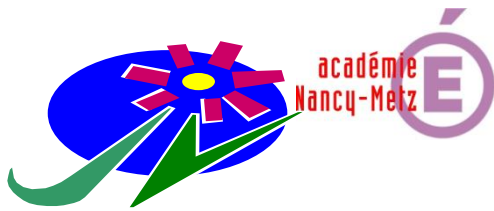
La seconde étape consiste à passer les tests physiques et techniques qui seront organisés le :

MERCREDI 1 AVRIL 2026 à 16h

au gymnase Emilie Le Pennec.

Organisation de la section sportive

- ▶ 2 entraînements de 2h15 par semaine sous la responsabilité de Jean-Michel GRAFF, Ophélie LAMBLIN et Gaëlle AMADOR (diplômés d'Etat en gymnastique artistique) : Les lundis et jeudis de 15h05 à 17h30 au gymnase Emilie Le Pennec à VITTEL.(horaires à confirmer avec l'établissement)
- ▶ Participation proposée aux entraînements de l'Association Sportive et aux compétitions UNSS.
- ▶ Formation au rôle de juge (dans le cadre de l'UNSS ou dans le cadre fédéral).
- ▶ Participation aux compétitions fédérales selon le niveau de pratique.
- ▶ Suivi scolaire régulier



ACADÉMIE DE NANCY-METZ

Collège Jules Verne

92, Rue du Lieutenant Gauffre

B.P.50095

88800 – VITTEL

Tél : 03.29.08.19.40. – Fax : 03.29.08.30.19.

ANNEXE 5 : CHARTE DE LA SECTION SPORTIVE

A RENDRE A LA RENTREE A MME LYAUTEY.

Je soussigné _____
Inscrit en section sportive _____

élève de la classe de _____
pour l'année scolaire _____

M'engage à respecter les points suivants :

- Participer à tous les entraînements. En cas de blessure ou maladie ponctuelle (pour un entraînement), apporter un mot des parents. Pour un problème persistant, fournir un certificat médical (cf. modèle joint). Dans tous les cas, si mon état de santé le permet, assister à l'entraînement de section et participer à des tâches adaptées.
- Avoir ma tenue d'entraînement et mon matériel (bouteille d'eau, maniques, poignets, coiffure...)
- Respecter les valeurs sportives et citoyennes qu'inculquent les animateurs de la section.
- Avoir une conduite exemplaire tant au collège qu'au club.
- Organiser mon travail personnel dans la semaine.
- M'investir dans le projet individuel et collectif établi en début d'année.
- Signaler toute difficulté persistante au professeur référent de la section pour un ajustement éventuel tant sportif que scolaire.
- Prendre une licence auprès d'une fédération de Gymnastique et participer obligatoirement aux compétitions fédérales selon le niveau.

Fait à _____ le _____

Signature de l'élève,

Signature du (des) responsable(s) légal(aux),